

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Assemblée ordinaire du conseil
Lundi 5 janvier 2015
À 19h30 au lieu ordinaire des séances

Sont présents :

Guy Dupuis, Mathieu Bourque, François Roy, François Pinard

Sont absents :

Carmen Arseneault, Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux.
Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Silvie Leclerc, est présente.

02

2015-01-01 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue

02 Adoption de l'ordre du jour

03 Adoption des minutes des assemblées du mois de décembre 2014

04 Approbation des comptes

05 Refinancement emprunt caserne incendie (billet 478 100)

06 MRC de Nicolet-Yamaska (vente pour non paiement de taxes)

07 Transport adapté (volet souple)

07.1 Bilan 2014

07.2 Inscription 2015

08 Les Jeudis en Chansons (inscription 2015)

09 Ministère des Transports (travaux emprises des routes)

10 Fête glacée

Correspondance

- MAMOT (acceptation du report au 31 décembre 2015 de l'adoption des règlements d'urbanisme)
- Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (arrêt des opérations pour le Fonds de développement régional)
- CPTAQ (accusé de réception de la demande d'autorisation du Ministère des Transports)

Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque

Appuyé par monsieur François Roy

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2015-01-02 Adoption des minutes des assemblées du mois de décembre 2014

Il est proposé par monsieur François Pinard

Appuyé par monsieur Guy Dupuis

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les minutes des assemblées du mois de décembre 2014, telles que présentées et sans lecture.

Adoptée

04

2015-01-03 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs 45 776.78\$ et Accès D 37 500.83\$ (salaires et fournisseurs);

Il est proposé par monsieur François Pinard

Appuyé par madame Carmen Arseneault

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

05.01

2015-01-04 Refinancement emprunt caserne incendie (billet 478 100\$)

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque

Appuyé par monsieur Guy Dupuis

Et unanimement résolu par ce conseil :

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc pour son emprunt par billets en date du 13 janvier 2015 au montant de 478 100\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 2009-01. Ce billet est émis au prix de 98.35700 CAN pour chaque 100.00\$ valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

18 300\$	2.00000%	13 janvier 2016
18 900	2.15000%	13 janvier 2017
19 300	2.25000%	13 janvier 2018
19 900	2.40000%	13 janvier 2019
401 700	2.55000%	13 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé.

Adoptée

05.02

2015-01-05 Emprunt par billet

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billet un montant total de 478 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-01	478 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur Guy Dupuis
Et unanimement résolu par ce conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 478 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-01 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	18 300 \$
2017	18 900 \$
2018	19 300 \$
2019	19 900 \$
2020	20 400 \$
2020	381 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cing (5) ans** (à compter du 13 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

06

2015-01-06 MRC de Nicolet-Yamaska
(vente pour non paiement de taxes)

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur François Roy
Et unanimement résolu par ce conseil de désigner madame Line Thérout ou madame Silvie Leclerc respectivement maire et directrice générale à agir pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue au moment de la vente pour non paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 8 avril 2015 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

Adoptée

07 Transport adapté (volet souple)

07.1

2015-01-07 Bilan 2014

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue s'est engagée à offrir un service de transport adapté pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT que le service offert consiste en une subvention directe à l'utilisateur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue doit fournir un rapport statistique des dépenses allouées aux bénéficiaires du service ;

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur Guy Dupuis
Et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue approuve l'état des résultats pour l'année 2014, à savoir :

- Contribution du MTQ 98\$
- Contribution municipale 822\$
- Contribution de l'utilisateur 80\$

Adoptée

07.2

2015-01-08 Inscription 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à offrir un service de transport adapté dans le cadre du programme d'aide au transport adapté pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la participation municipale consiste à octroyer, à l'utilisateur, un montant forfaitaire de 500\$;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur François Pinard
Et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue désire s'inscrire au volet souple du programme d'aide gouvernementale dans le cadre du transport adapté aux personnes handicapées.

Adoptée

08

2015-01-09 Les Jeudis en Chansons
(inscription 2015)

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur François Pinard
Et unanimement résolu par ce conseil de s'inscrire au programme
d'assistance financière dans le cadre des Jeudis en chansons 2015.

Adoptée

09

2015-01-10 Ministère des Transports
(travaux emprises des routes)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la
Municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise
d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec
(MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie
d'exécution sont nécessaires;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur Guy Dupuis
Et unanimement résolu par ce conseil :

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue se porte garante
de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera
pour elle au cours de l'année 2015;

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue s'engage, comme
il est prévu à Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation
pour chaque intervention et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue nomme monsieur
Médard Lachance à titre de représentant autorisé à signer les documents
soumis par le MTQ en lien avec lesdits travaux.

Adoptée

10

Une invitation est lancée à participer en grand nombre à la Fête glacée ce
31 janvier 2015, activité organisée par le comité de développement
local de Sainte-Perpétue.

20h20 Période de questions

2015-01-11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par monsieur François Roy
Et unanimement résolu par ce conseil de lever l'assemblée à 20h25.

Adoptée

Line Thérout
Maire

Silvie Leclerc
Directrice générale & secrétaire-trésorière

